

NOTE EXPLICATIVE - SYSTEME DE FACTURATION 2019

Traitement de fin d'année :

A réception de la liste de salaires pour la nouvelle année (au format papier, électronique ou excel) et de votre confirmation écrite (signée) que toutes les mutations pour l'année écoulée ont été annoncées et traitées, nous établissons le bouclage de votre contrat.

Facture finale

Cas échéant, une facture complémentaire pour l'année écoulée est établie pour les correctifs de cotisations liés aux dernières mutations annoncées. Elle est comptabilisée valeur 31.12, soit sur l'exercice comptable écoulé.

Facture mensuelle pour la nouvelle année :

Cette facture est établie sur la base des nouveaux salaires communiqués et prend en compte les mutations traitées. Elle couvre les cotisations de janvier à la date d'établissement de la facture (février, voir mars).

Ne sont pas encore pris en compte :

- les nouveaux assurés qui n'ont pas retourné leur déclaration de santé
- certains cas particuliers

Relevé de compte annuel :

Un relevé de compte pour l'année écoulée est établi après la facturation finale. Nous l'avons vérifié avec attention, toutefois si quelque chose nous aurait échappé, nous vous remercions de nous en faire part rapidement pour correction.

Relevé de compte intermédiaire :

En cours d'année, nous éditons des relevés de compte intermédiaires sur demande.

Prochaines facturations :

La prochaine facture couvrant les cotisations de mars et avril sera établie courant avril 2019.

Dès mi-mai, un rythme mensuel sera mis en place pour la facturation des cotisations.

Échéance des factures :

Chaque facture est payable dans les 30 jours, selon l'échéance indiquée sur la facture.

Si votre compte-courant présente un solde suffisant, la facture est automatiquement acquittée. Dans le cas contraire, nous vous remercions d'utiliser le BVR remis avec la facture pour en effectuer le paiement.

Selon le barème des frais décidé par le Conseil de Fondation, un intérêt de retard de 5% sera dû sur ce montant.

Compléments :

Nous vous informons que le présent processus de facturation est évolutif et sera adapté au fur et à mesure du paramétrage de notre logiciel de gestion. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des modifications futures.

Nous espérons que ce document vous permettra de comprendre les mécanismes de notre facturation et restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez avoir à ce sujet.

Nous profitons également pour vous remercier de la confiance que vous témoignez à l'égard de notre institution et vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Caisse cantonale d'assurance populaire
La direction
(Circulaire sans signature)

Sandra Noirjean

Roberto Gaspar